



Certificat de formation et licenciement

Par **Fred974**, le **15/09/2010 à 18:52**

Bonjour,rnrnrnJ'ai été licencié pour motif de baisse d'activité. Hors pour mon travail, l'entreprise m'avait fait passé une formation d'habilitation au travail en hauteur que j'ai obtenu. Cependant, l'entreprise a gardé le certificat. Aujourd'hui, j'ai la possibilité de trouver un autre emploi qui me demande ce même certificat mais l'ancienne entreprise ne veut pas me la donner sous prétexte que c'est elle qui l'a payé. Que dois-je faire?rnrnMerci beaucoup

Par **DSO**, le **15/09/2010 à 20:56**

Bonsoir,rnrnPuisque l'employeur vous a licencié pour motif économique, vous n'êtes pas responsable de la rupture du contrat. En conséquence l'employeur est tenu de vous remettre le certificat.rnrn nous pouvez saisir onseilldePrud'hommes pour demander la remisee du certificat sous astreinte.rnrnCordialement,rnDSO